

Occuper un emploi ou faire un stage pendant les études est un excellent moyen d'acquérir de l'expérience, de développer des compétences et d'établir des contacts professionnels.

Dans ce contexte, la Ville de Joliette vous offre la chance d'évoluer dans un milieu stimulant et toujours en mouvement !

SOMMAIRE DE L'EMPLOI

Sous la supervision générale du chef de division – prévention, le titulaire assure l'application des programmes et règlements en lien avec la prévention incendie. Il effectue les inspections et exercices d'évacuation de bâtiments et participe aux différentes activités d'éducation au public. De plus, il peut être appelé à participer aux opérations de lutte contre les incendies.

RESPONSABILITÉS PRINCIPALES

- Appliquer la réglementation en prévention incendie;
- Concevoir des plans d'intervention préconçus;
- Participer à des activités de prévention et d'éducation au public;
- Effectuer tout autre travail connexe demandé par son supérieur.

EXIGENCES

- Être actuellement étudiant dans un établissement scolaire reconnu par le ministère de l'Éducation en sécurité incendie ou en prévention incendie;
- Avoir une bonne condition physique;
- Posséder un permis de conduire valide de classe 4A;
- Posséder une carte de premiers soins et R.C.R. valide, un atout;
- Expérience de travail au sein d'un service d'incendie, un atout.

APTITUDES

- Facilité à communiquer autant à l'oral qu'à l'écrit;
- Avoir le sens de l'organisation;
- Bonne capacité de persuasion.

SALAIRE ET HORAIRE

Salaire : 17,55 \$ / heure.

Horaire de travail : 36 heures / semaine

LIEU DE TRAVAIL

Caserne, 232, rue Gaspard Nord, Joliette.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

Les personnes intéressées pourront faire parvenir leur curriculum vitae **avant le 27 février 2020** au courriel suivant : **rh@ville.joliette.qc.ca**. Veuillez joindre une preuve de fréquentation scolaire.

Les candidatures ne répondant pas aux exigences minimales requises seront rejetées et seules les personnes retenues seront contactées.

La Ville de Joliette applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

L'utilisation du masculin dans ce document a pour unique but d'alléger le texte et désigne autant les femmes que les hommes.

LE SERVICE DU CAPITAL HUMAIN